

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 3

Artikel: Pris au mot
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou plus souvent un exercice militaire. En qualité d'aîné et par droit de taille, il était chef de file — simple soldat, naturellement, et jamais commandant, — soumis à la discipline stricte, à tous les mouvements de marche, de conversion, au maniement d'arme (canne, manche à balai). Nous lui faisions bien quelques niches anodines, sans y mettre de la méchanceté, simplement pour corser l'amusement.

Nous lui rendions son affection à notre manière, et il a rarement usé de bouderie à notre égard, jamais de sa force. Nous sommes restés amis tant que nous-mêmes avons gardé quelque chose de l'innocence enfantine.

Dans son zèle d'apôtre, il lui est arrivé de sonner intempestivement la cloche et d'alarmer ainsi la population. Aux remontrances, il répondait par une prédication hallucinée autant qu'il-luminée, dont les mots de colère céleste et fin du monde formaient le leitmotif. Comme le prophète qu'il rappelait, il mourut tragiquement : des mauvais plaisants l'avaient enivré, pour rire, et l'avaient ensuite lâchement abandonné ; on le trouva mort, un matin, au bord d'un ruisseau. Innocent, certes, il l'était ; inspiré, peut-être, pourquoi pas ? Il n'y avait rien d'insensé dans sa conversation ni dans ses improvisations religieuses.

A. Gaillard.

Prévoyance féminine. — Un boucher qui se mourut, dit à sa femme :

— Vois-tu, Françoise, si je meurs, il faut que tu épouses notre garçon Jaques ; c'est un bon enfant, et dans notre métier, il faut un homme.

— Hélas, dit-elle, j'y pensais.

Economie domestique. — Une servante présentait à son maître le carnet des dépenses du mois. Il y avait, entre autres, pour soixante francs de lait.

— Comment ! répondit notre homme, je dois tant que ça à la laiterie ?

— Mon Dieu, oui, monsieur, c'est qu'il n'y a rien qui monte comme le lait.

LES BOTTES DE CES DAMES

 Lut un temps où, l'hiver venu, ces dames du sexe d'en face nous inquiétaient par la façon qu'elles avaient de courir les rues en bas de soie et souliers découverts.

Nous avons protesté. Au nom de la santé, d'abord ; ensuite, au nom du bon sens...

...Et il faut croire que l'on nous a écoutés puisque aujourd'hui, la mode est aux bottes. Aux bottes à la cosaque, aux bottes à la hussarde..., aux bottes enfin, qui font le pas lourd et l'allure martiale que toute femme bien née doit avoir pour être élégante.

Ah, ces bottes, quel spectacle pour quelqu'un qui goûte l'humour. Elles tournent drôlement autour des deux minces « guibolles » d'un bout de femme haut comme trois pommes ou elles se cramponnent en rigolant autour du mollet rebondi de la femme à triple menton.

Les plus chics sont celles qui font « flic » et « floc » en marchant et qui tirebouchonnent avec ensemble au rythme d'un pas malhabile. Il y en a qui, se souvenant du temps où elles chaussaient de rudes pieds, se trouvent toutes dépayssées de ce subit voisinage avec des bas de soie...

Mais ce sont de braves paires de bottes. On sent qu'elles font tous leurs efforts pour ne pas rendre trop ridicules les petites « snobinettes » qui les chaussent. Elles n'y réussissent pas toujours. Mais elles sont animées d'une telle bonne volonté qu'à les voir ainsi, l'envie vous vient de les bourrer d'un bon foin odorant et sec afin que, du moins, soit respecté ce joli proverbe de nos campagnes que les bonnes gens de chez nous aiment à dire en clignant de l'œil.

Je n'ai pas besoin de vous le rappeler, n'est-ce pas ?

F. G.

Pris au mot. — Un fareur fut abordé par un pauvre marchand de lunettes.

— Achetez-moi des lunettes ! criait le juif.

— Qu'est-ce qu'on y voit ? demanda d'un ton goguenard le jeune malveillant.

— Tout ce que vous désirez, répondit l'homme.

Le jeune fat de saisir les lunettes de les braquer sur le juif, en s'écriant :

— Tiens, on n'y voit que des coquins !

LE SUISSE DE LA RUE AUX OURS

Une légende parisienne. — La statue populaire de Notre-Dame de la Carole et l'insulte qui lui fut faite en 1418 par un soldat des factions d'Armagnac ou de Bourgogne. — Ce sacrilège est faussement attribué à un soldat suisse par les anciens historiens et les chroniqueurs d'aujourd'hui. — Energie protestation contre cette attribution par un garde suisse de la Compagnie d'Affry. — Le « Mercure de France » publie, en 1733, le récit de cet incident à la prière des autorités de la ville de Bâle. — J.-J. Rousseau et le Suisse de la rue aux Ours.

 N démolit actuellement à Paris les dernières maisons de la rue aux Ours, de son vieux nom rue aux Oües, ainsi appelée parce que les rôtisseurs d'ouïes ou d'öies y tenaient, au moyen âge, un marché des plus achalandés. Plusieurs journaux parisiens ont récemment rappelé, à propos de cette démolition, la légende fameuse du « Suisse de la rue aux Oües », d'après laquelle ce serait un soldat suisse qui fut massacrée par le peuple, le 30 juin 1418, pour avoir, étant en état d'ivresse, frappé de son épée une statue de la Vierge, dite Notre-Dame de la Carole, placée à l'angle de la rue aux Ours et de la rue Salle-au-Comte, remplacée maintenant par le Boulevard Sébastopol.

« Le Suisse de la rue aux Oües ou aux Ours » fut le nom que, pendant plusieurs siècles, l'on donna au mannequin d'osier, revêtu d'un uniforme rouge, qui chaque année était promené dans les rues du quartier et livré aux flammes en expiation du sacrilège.

Sans prêter l'attention qu'elles méritaient aux protestations des Suisses que cette manifestation irritait et qui prétendaient non sans raison que rien ne permettait d'accuser un soldat suisse de ce sacrilège, les historiens n'en ont pas moins continué de relater, selon la version devenue légendaire, cette vieille histoire du « Suisse de la rue aux Ours ».

Aujourd'hui encore, après Edouard Fournier, qui en parle dans sa *Chronique des rues de Paris*, et Fernand Bourdon, qui a écrit une *Histoire de Paris* à l'usage des écoles, c'est à un soldat suisse que, dans les journaux comme dans les livres, l'on impute l'action coupable que le peuple châta par une mise à mort immédiate.

Il est à remarquer qu'en ce mois de juin 1418, où eut lieu l'attentat contre la statue de N.-D. de la Carole que le peuple tenait en grande vénération, Paris se trouvait envahi par les Bourguignons qui se livrèrent à un épouvantable massacre des Armagnacs. La populace en furie tuait elle-même tous ceux que l'esprit de parti signalait à ses vengeances. Il est assez probable que ce fut un soldat du parti armagnac qui trouva la mort dans la rue aux Ours. Il y avait alors des soldats de divers pays, notamment des Allemands et des Savoyards parmi les bandes bourguignonnes qui avaient pénétré dans Paris ; mais aucun chroniqueur ne mentionne la présence de soldats suisses.

Ce ne fut que bien plus tard, dans l'autodafé où l'on brûlait le mannequin d'osier, que l'on revêtit ce mannequin d'un habit rouge et, ce costume étant celui des Cents Suisses, le mannequin s'appela le « Suisse de la rue aux Ours ».

Le *Mercure de France* publia en juin 1733 la protestation suivante contre cette manifestation qui donnait lieu parfois à des désordres et fut supprimée en 1743 par un arrêt du lieutenant de police :

Relation de ce qui s'est passé dans l'arsenal de Paris, le premier jour de juillet 1732, au sujet de la figure d'ozier que le peuple nomme mal à propos : « Le Suisse de la rue aux Ours ».

Pierre Claus, du Baillage de Schwartzenbourg, canton de Berne, ex-devant soldat aux Gardes-Suisses, compagnie d'Affry, à présent Suisse de S. A. S. Mgr le due du Maine, sous la porte de l'Horloge, proposé pour la garde de l'Arsenal, apperçut le dit jour, 1 juillet 1732, sur les 3 h. de l'après-midi, une foule de monde qui, étant entrée dans l'Arsenal, du côté de la Bastille, se mettait en devoir de traverser la cour du manège, portant la figure d'ozier qu'on nomme mal à propos : Le Suisse de la rue aux

Ours, et auquel on attribue une impiété commise contre l'image de la Vierge en 1418.

Cette figure se trouvant habillée de rouge, avec des agréments, ainsi que les Gardes Suisses du Roy, le dit sieur Claus ferma la Porte du dit Arsenal, poursuivit la populace et saisit la figure représentant un Suisse, d'autant mieux que cette entrée dans une maison royale étoit un manque de respect, et que l'habit dont la figure étoit revestue faisait insulte à une nation depuis longtemps alliée à la France.

Les Chefs de la Société de la rue aux Ours, informez que la dite figure étoit saisie, se rendirent à l'instant chez ledit sieur Claus, pour lui faire excuse de l'insulte du passage à travers l'Arsenal, en lui protestant qu'ils n'avoient jamais prétendu représenter un Suisse par cette figure, et pour lui prouver, ils lui envoyèrent le même jour un ancien tableau qui fait simplement mention d'un malheureux soldat, sans spécifier de quelle nation il fût. Ledit sieur Claus, rempli de satisfaction en son particulier de découvrir la vérité d'un fait qui lui faisoit de la peine depuis bien longtemps, comme à toute sa nation en général, et cela par les personnes les plus intéressées dans cette cérémonie, après avoir rendu la figure, crut ne pouvoir mieux faire que d'envoyer sur le champ ledit tableau à S. A. S. Mgr le due du Maine, tant pour sa justification personnelle, en ce qui s'estoit passé à l'Arsenal, que pour l'intérêt que ce prince prend à ce qui regarde la nation suisse.

S. A. S. ayant jugé à propos de faire éclaircir la chose, on trouva, tant par des pièces authentiques que par le récit des historiens, même contemporains que cet impie n'étoit connu que sous le nom d'un goujat ou soldat en général, sans qu'il y ait aucune apparence que ce fût un Suisse ; que d'ailleurs il n'étoit pas possible que ce malheureux soldat fût de cette nation, puisque la première alliance entre la France et les Suisses ne s'étoit faite qu'en 1444 et qu'avant ce temps là aucun militaire de cette nation n'avait paru dans le Royaume, et que par conséquent l'opinion du peuple, peu instruit ne pouvoit avoir aucun fondement à croire que ce malheureux fût un Suisse, si ce n'est l'habillement que la Société lui donne depuis longtemps sans fondement.

Ceux qui par une association de piété sont chargés de faire cette cérémonie annuelle, ont été eux mêmes si persuadés de toutes ces vérités, qu'ils ont volontairement donné un acte de déclaration en bonne forme à ce sujet, dont ledit sieur Claus a cru qu'il étoit en son devoir de faire part au public, pour la satisfaction de ses compatriotes qui verront par là tomber un abus populaire dont ils n'ont pas lieu d'être édifiés jusqu'à présent.

Cette déclaration, que publie le *Mercure*, est datée du 19 juillet 1732 et porte les signatures de deux notaires et des membres de la Société de la Sainte Vierge, de la rue aux Ours, parmi lesquels figurent des rôtisseurs et des cuisiniers dont la présence, parmi les notables de cette rue, nous prouve que celle-ci restait encore à cette époque, fidèle à la spécialité culinaire qui avait fait sa renommée au moyen âge. Tous, ils tenaient à témoigner par cet acte « de la considération et estime qu'ils ont pour ceux de la nation suisse en général et en particulier pour le dit sieur Claus. »

Et le *Mercure* ajoute :

Ces mêmes associés, pour donner plus de poids à leur déclaration, se rendirent, le jour même, chez M. Le Baron de Bézaval, lieutenant général des armées du Roy et colonel du régiment des Gardes-Suisses, pour la lui présenter ; lequel, après l'avoir approuvé, leurs sentiments sincères et équitables à réformer cet abus ; les assurant qu'il en feroit part à Messieurs les officiers Suisses et autres de cette nation ; ce qui continueroit à maintenir la tranquillité dans la cérémonie annuelle qu'ils avoient coutume de faire. Ce qui fut annexé à la déclaration ey dessus.

Le *Mercure* termine en disant que la relation de ces incidents lui a été envoyée par « Messieurs les Maire et Bourgeois de la Ville de Bâle le 1er juin 1733. »

Si le cortège du Suisse de la rue aux Ours fut supprimé, comme nous l'avons dit, par ordre du lieutenant de police, il faut croire que ce fut pas pour longtemps. Vers 1750, le grammairien Dumarsais, s'étant trouvé présent à la cérémonie et l'ayant critiquée, faillit être écharpé par le peuple ameuté contre lui. On a raconté d'autre part, qu'en 1772, comme le mannequin du Suisse de la rue aux Ours était porté dans la rue